

RALLYE EDSR DE L'ALLIER 2018

RÈGLEMENT

Article 1 :

La Gendarmerie Nationale organise **le samedi 09 juin 2018**, une journée consacrée à la sécurité routière sous la forme d'un rallye ouvert uniquement aux motocyclettes dans les conditions fixées à l'article 6 du présent règlement.

Article 2 :

Le Rallye touristique a pour thème « **La Sécurité à moto** ».

Il ne constitue pas une course de vitesse. Il ne comporte aucune notion de temps.

Il consiste à effectuer un circuit dédié n'excédant pas les limites du département de l'Allier tout en évoluant sur différents ateliers consacrés à la maniabilité, au pilotage et trajectoire, au freinage et au partage de la route.

Article 3 :

Chaque participant est affecté dans un groupe encadré par un motocycliste de l'EDSR 03. Il doit respecter les horaires et l'itinéraire fixés et participer obligatoirement aux ateliers proposés.

Si un participant souhaite quitter le rallye, il devra en aviser immédiatement un responsable de l'organisation.

Article 4 :

Les ateliers thématiques sont les suivants : maniabilité, pilotage et trajectoire et partage de la route. Ils sont animés par le personnel de l'escadron départemental de sécurité routière de Moulins.

Le participant est évalué tout au long de la journée par son encadrant.

Toutes infractions au Code de la Route est rédhitoire et entraîne de facto l'exclusion.

Article 5 :

Les passagers ont obligation de descendre de la moto lors des exercices de maniabilité.

Les passagers de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à participer au rallye sauf sur autorisation parentale dûment remise lors de l'inscription.

Article 6 :

Le rallye est ouvert aux pilotes de moto route de cylindrée égale ou supérieure à 125 cc, titulaires du permis de conduire en cours de validité correspondant à la catégorie de moto conduite.

Seules les motos homologuées, conformes aux dispositions du code de la route et n'ayant subi aucune transformation ou modification de leurs caractéristiques « constructeur » sont autorisées à participer au Rallye

Tout participant, pilote ou passager doit porter, durant le temps de roulage et de participation aux ateliers, des équipements de sécurité aux normes et adaptés à la pratique de la moto (casque, gants homologués, blouson, pantalon long...) et détenir la chasuble réfléchissante obligatoire.

L'organisation **se réserve le droit de refuser tout concurrent présentant une moto bruyante ou non conforme aux prescriptions rappelées supra, ou non revêtu des équipements de sécurité nécessaires.**

Article 7 :

Les participants engagent leur responsabilité dans le cadre des différentes activités du rallye.

Les participants mineurs *** restent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte les accompagnant avec lequel ils se sont inscrits. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Article 8 :

Avant le départ, chaque pilote devra présenter aux organisateurs :

- son permis de conduire en cours de validité.
- le certificat d'immatriculation de la motocyclette.
- la vignette d'assurance pour véhicule terrestre à moteur en cours de validité.

De même, chaque passager devra présenter aux organisateurs :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou permis de conduire)

Tout participant ne pouvant présenter ces pièces ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Article 9 :

L'inscription au Rallye s'élève à 15 € par personne pour les pilotes et 10 € pour les passagers.

Ce prix comprend l'accès au départ avec remise d'un road-book, la participation aux ateliers de maniabilité, pilotage et trajectoire, partage de la route, au repas en plein air ou servi en salle suivant les conditions climatiques.

Article 10 :

Les bulletins de participation sont disponibles à l'adresse suivante :

Escadron Départemental de Sécurité Routière

118 rue de Paris

03000 MOULINS CEDEX

Tél 04.70.35.58.30 – Fax : 04.70.35.58.28 – courriel : edsr03@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le bulletin d'inscription dûment renseigné, accompagné :

- d'un chèque libellé à l'ordre de « **Cercle Mixte Gendarmerie de Moulins** »
- pour les participants mineurs : de l'autorisation parentale visée à l'article 7 (modèle ci-dessous)

La date de clôture des inscriptions est arrêtée au mardi 1^{er} mai 2018 à 12h00.

Article 11 :

Aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération après la date de clôture des inscriptions, exceptée dans les situations suivantes : maladie grave, blessure(s) grave(s), décès du participant ou d'un membre direct de sa famille. Un certificat de maladie ou un certificat de décès sera demandé pour toute demande de remboursement des frais d'inscription.

Article 12 :

Le rendez-vous est fixé **samedi 09 juin 2018 à 08H00** :

Halle Boudeville - 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Article 13 : La participation au Rallye Motocycliste de la Gendarmerie entraîne obligatoirement l'acceptation du présent règlement.

***** AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS**

Je soussigné (Nom, prénom, adresse) :

.....

Père : Mère : Tuteur : de :

NOM.....PRÉNOM.....

Date de naissance :/...../.....

autorise mon fils – ma fille – ou pupille, à participer au Rallye Motocycliste de l'EDSR de l'Allier, ainsi que le service médical à pratiquer une anesthésie générale en cas d'urgence.

Le Signature :

RALLYE EDSR DE L'ALLIER - 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

PILOTE		Réservé aux organisateurs
NOM * :	Prénom * :	
Date de naissance * :	Lieu :	
Adresse * : (rue et ville)		
Permis Moto n° * en date du * délivré à :		
Moto engagée * : marque modèle immatriculation		
Assurance * : société Validité jusqu'au / /		
Contact * : tél adresse mail :@.....		
<small>* renseignements obligatoires</small>		
PASSAGER		
NOM * :	Prénom * :	
Date de naissance * :	Lieu :	
Contact : tél adresse mail :@.....		
<small>* renseignements obligatoires</small>		
Je joins mon règlement par chèque (à l'ordre du « Cercle Mixte Gendarmerie de Moulins »)		
PILOTE : 15 euros <input type="checkbox"/> - PILOTE + PASSAGER : 25 euros <input type="checkbox"/> (comprend le repas de midi)		
- Déclare s'inscrire au Rallye Motocycliste sécurité routière de l'EDSR de l'Allier après avoir pris connaissance et approuvé les termes du règlement particulier joint. *Voir règlement Rallye joint		
Je souhaite si possible circuler avec : Mr/Mme.....		

Bulletin d'inscription à nous retourner ou à déposer dès que possible
et impérativement avant le mardi 1^{er} mai 2018 à 12 heures 00

Escadron Départemental de Sécurité Routière

118 rue de Paris

03000 MOULINS CEDEX

(accompagné du règlement et de l'autorisation parentale si vous êtes mineur)

Je reconnais avoir pris connaissance : **(cocher les cases)**

qu'en raison du nombre important de demandes de participation, toute réservation entraîne le règlement de l'inscription. En conséquence, aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de désistement ou empêchement.

avoir pris connaissance des termes du règlement intérieur du Rallye motocycliste de la Gendarmerie et en accepter sans réserve toutes les conditions.

Signature : (obligatoire précédée mention lu et approuvé)